



Règlement du TOURNOI D'ÉTÉ du Ping Saint Paulais Pays de Cocagne



Le Club du Ping Saint Paulais Pays de Cocagne organise

le 11^{ème} Tournoi d'été

Vendredi
26 juillet et 2 - 9 - 16 - 23 - 30 août 2024
à 20 h 30

Salle des sports de Saint-Paul-Cap-de-Joux

INSCRIPTIONS

- Sur : <http://www.pingstpaulais.com>

- Par tél : – Michel TIPLIÉ 07.66.20.18.34

– Jean-Loup ALBERT 06.21.39.40.48

- Par mail : tiplie.michel@pingstpaulais.com

- Sur place dès 20 heures.

Prix : 6 €

Début du tournoi : 20 heures 30

Restauration (sandwichs) - Boissons chaudes et froides sur place

Le tournoi se déroule sur 2 tableaux : Un tableau principal et un tableau « consolante ».

Le Tournoi se déroule par poules de 3 joueurs, avec un Handicap de 1 point par classement.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

La partie commence à 0-0.

Lorsque le joueur le mieux classé atteint son handicap il recommence la manche à 0.

Le maximum de points handicap entre 2 joueurs est de 10 points.

*Ex : le joueur **A** classé 18 rencontre le joueur **B** classé 9. Il y a 9 classements d'écart entre les 2 joueurs soit 9 points de handicap pour **A**.*

*Quand **A** atteint 9 points (valable pour chaque manche), il repart à 0.*

Les premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.

Les troisièmes de poules sont qualifiés pour le tableau « consolante ».

Les deuxièmes de poules se rencontrent en barrage et le vainqueur est qualifié pour le tableau final tandis que le perdant passe dans le tableau « consolante ».

Le classement intégral aura lieu sur les 2 tableaux.

Récompenses pour chaque tournoi 60% des inscriptions reversé sur une base de 6€.

- Tableau final (montant arrondi au montant supérieur le plus proche) :

1^{er} : 50%

2^{ème} : 30%

3^{ème} : 20%

